

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Chantal Laforest

<https://www.cadre21.org/membres/f3cc1abab3bfbe150d3d42b8>

Date d'obtention : 2024-09-04 19:13:07

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

- rencontrer la personne qui rapporte la situation et la victime et les rassurer de notre soutien (la victime fait partie de la solution);
- évaluer la situation et remplir la grille d'évaluation (amorce, nature, intentions et étendue);
- vérifier les informations auprès de tous les jeunes impliqués ou qui ont été témoins. Ces jeunes sont rencontrés individuellement et la grille d'évaluation est complétée pour chacun d'entre eux.;
- si l'intervenant juge qu'il y a présence d'images à nature pornographique juvénile, il confisque les téléphones, dans des sacs scellés, devant les élèves;
- si l'intervenant confirme qu'il y a intentions malveillantes de la part de l'investigateur, il le rencontre sans remplir la grille d'évaluation, lui explique la situation et confisque son téléphone et communique avec la police rapidement;
- quand l'intervenant a terminé ses interventions auprès de tous les jeunes, il communique avec le service de police;
- il y aura communication avec les parents de tous les élèves impliqués;

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens qu'il y a beaucoup de subtilités dans les différentes situations que je pourrais rencontrer mais que la ligne directrice est la méthode Sexto. La base de toutes les interventions à toutes les étapes est la bienveillance envers les jeunes et la collaboration avec le service de police. Aussi, dans tous les cas, même si au bout du compte la situation n'est pas de la pornographie juvénile, il faut toujours s'assurer de l'intégrité physique et psychologique de la victime et des témoins.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Dans un premier temps, je dirais la première rencontre avec la victime parce que le lien de confiance doit être créé dès la première rencontre et qu'il faut faire preuve de bienveillance dans toutes les situations.

Je suis aussi d'avis que la communication aux parents doit être aussi une étape très délicate et qu'il faut faire preuve de beaucoup de calme et confiance en soi. Ce n'est pas beaucoup présenté dans la formation mais le fait de pouvoir expliquer ce qu'est la méthode Sexto est tout de même rassurant.